

# Check-list déménagement



Vous allez accéder à un logement autonome et vous vous apprêtez à déménager ?  
Il y a quelques éléments à avoir en tête pour emménager sereinement dans un nouveau logement, cette fiche est là pour vous accompagner !

## Votre dossier a été accepté pour un logement



- Se renseigner **auprès du- de la futur-e propriétaire/bailleur** notamment concernant :
  - La manière dont va être prélevé le loyer
  - Le DPE du logement
  - Le mode de chauffage et les charges comprises dans le loyer
  
- Se renseigner sur **ses droits** : aide au déménagement, primes de déménagement, jours de congés,.. l'ANIL récapitule les aides disponibles ([cliquez ici](#))
- Les travaux à sa charge / à la charge du- de la propriétaire
- Consulter le site de l'ANIL à ce sujet, [cliquer ici](#)
  
- Se préparer à l'état des lieux d'entrée dans le nouveau logement (connaître les questions à poser et être attentif-ve pendant la visite)
  
- A la signature du bail, le lire attentivement avant de signer (attention aux arnaques !)
  
- Contracter une assurance habitation (le logement doit être couvert avant installation)
  
- Donner son préavis à la résiliation-FJT 8 jours avant (attention, le nombre de jour peut varier en fonction des résidences)
  
- Préparer le nettoyage et l'état des lieux de départ du logement

Pour comprendre ce qu'est un diagnostic de performance énergétique, vous pouvez visionner une vidéo ou lire l'explication proposée par le Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

➤ [Location sans DPE : que risque le propriétaire ?](#)



➤ [Diagnostic de performance énergétique - DPE](#)



Pour connaître les questions à poser lors de l'état des lieux et de la signature du bail, plusieurs sources sont référencées ci-dessous :

[PAP - Etat des lieux d'entrée : à quoi faut-il faire attention ?](#)

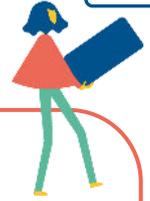


[Manda - Signature du bail avant l'état des lieux : ce que tout locataire devrait savoir](#)



[Service Public - État des lieux d'entrée dans un bail d'habitation](#)





## Vous vous installez dans votre logement

- Faire son changement d'adresse :
- Sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr) (vos nouvelles coordonnées seront automatiquement transmises au service des impôts, au service en charge des cartes grises, à la sécurité sociale et à France Travail)
- Changer son adresse des contrats internet, TV, téléphone et autres abonnements
- Penser à informer également : la CAF, la CPAM (via son compte Ameli) sa mutuelle et son employeur
- S'inscrire sur les listes électorales en mairie ou sur le site du service public
- Ouvrir ses compteurs (eau, gaz, électricité), et vérifier que tout fonctionne
- Repérer les commerces et services disponibles dans son nouveau quartier (commerces, centre social, CCAS, mairie...)
- Chercher à qui s'adresser en cas de problème (ADIL, assistant.e social.e, etc.)
- Acheter des meubles et connaître les bons plans pour ne pas acheter cher

## 1 mois après l'installation

- Récupérer le dépôt de garantie auprès de la résidence-FJT
- Continuer à mettre à jour sa demande de logement social (DLS)
- Dans les 10 jours qui suivent votre état des lieux, si vous rencontrez un problème technique dans votre logement, alertez le propriétaire pour modifier l'état des lieux.
- Passer dire bonjour au FJT !

### Bons plans pour se meubler pas cher :

- [Leboncoin](https://www.leboncoin.fr) – site et application d'annonces entre particuliers
- [Facebook marketplace](https://www.facebook.com/marketplace) – annonces entre particuliers
- [Geev](https://www.geev.fr) – une plateforme (version web et application) de don entre particuliers
- Emmaus – des boutiques proposant des articles de seconde-main. Le site Emmaus France propose une carte pour trouver les boutiques les plus proches, [accessible en cliquant ici](#)
- [Electro-dépôt](https://www.electrodepot.com) – pour de l'électroménager pas cher

